

DRC 4545 – Droit international des investissements étrangers

Céline Lévesque

Automne 2023

Description du cours

Le droit international des investissements est l'une des branches les plus dynamiques du droit international. Il table sur plus de 2500 traités d'investissement en vigueur et a donné lieu, depuis les années 1990, à environ 1200 procédures de règlement des différends entre investisseurs étrangers et États d'accueil des investissements. La portée de ce droit est globale : au moins 130 pays ont été des parties défenderesses dans les arbitrages opposant des investisseurs aux États. C'est un domaine fascinant pour quiconque s'intéresse au droit international public, mais aussi à l'arbitrage international. La jurisprudence arbitrale joue un rôle clé dans l'évolution de ce droit, qui soulève des enjeux juridiques, mais aussi de politiques publiques importants (liés au développement, aux changements climatiques, etc.).

Contenu du cours :

Étude du régime juridique international de promotion et de protection des investissements étrangers. Étude des sources du droit international des investissements (y compris les traités bilatéraux et multilatéraux, le droit international coutumier, les contrats entre investisseurs et États), des règles d'admission des investissements, des normes de protection (incluant : traitement juste et équitable, traitement national et de la nation la plus favorisée, expropriation et indemnisation), des exceptions et du règlement des différends relatifs aux investissements.

Objectif du cours

L'objectif de ce cours est de familiariser l'étudiant avec cette branche du droit international économique, afin de lui permettre de comprendre les défis auxquels sont confrontés les pays d'origine et d'accueil des investissements, et de connaître les différents outils, mécanismes et principes qui permettront de relever ces défis.

Méthode d'enseignement

Exposés de la professeure et discussions en classe. Simulations de procédures en arbitrage international (courtes plaidoiries étudiantes). Les étudiant.e.s devront se préparer aux cours en effectuant des lectures assignées par la professeure.

Méthode d'évaluation

Examen final (3h - à livres ouverts)	=	90 %
Participation en classe*	=	10 %

ou - au choix –

Examen final (3h - à livres ouverts)	=	70 %
Participation en classe*	=	10 %
Commentaire de sentences arbitrales (max. 10 pages)	=	20 %

*Selon le nombre d'étudiant.e.s inscrits, la participation pourrait inclure la présentation de résumés en classe, de prendre part à des simulations d'arbitrage (courtes plaidoiries), etc.

Principaux instruments de travail

Recueil de textes distribué aux étudiants.

Un plan de cours détaillé sera remis aux étudiant.e.s avant chaque cours de manière à faciliter leur prise de notes.

À noter : Le cours est offert en français, mais les étudiant.e.s devront lire certains textes en anglais.